



Vendredi 30 janvier 2009

**CONDITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE
DES TERRITOIRES**

*Projet d'avis présenté par
André MARCON*

*au nom de la section des économies régionales
et de l'aménagement du territoire*

L'impact positif des TIC sur la vie quotidienne des particuliers et la compétitivité des entreprises n'est plus à démontrer. Le Plan France numérique 2012 illustre la volonté de ce gouvernement de faire du secteur des communications électroniques un enjeu stratégique. Pourtant, s'il comporte plus de 150 mesures, le plan publié fin 2008 laisse en suspens d'importantes questions relatives à l'aménagement du territoire et à la solidarité nationale.

Le Conseil, qui s'était déjà saisi de ce thème en 2001 et 2002, constate à regret que la fracture numérique qui se dessinait alors est en passe de s'aggraver avec l'arrivée du très haut débit. Les opérateurs privés concentrant leurs investissements dans les zones les plus rentables, il est certain que, sans une intervention publique forte et immédiate, le très haut débit ne concernera à terme qu'une partie de la population (selon l'Assemblée des régions de France, seulement 40 % en 2020).

Offrir tout de suite le haut, puis très vite le très haut débit, à tous et partout doit être une priorité nationale.

En réponse à la saisine du Premier ministre, le Conseil propose d'amener la fibre optique au plus près de chaque abonné dans les 10 ans à venir. Cet objectif est tout à fait réalisable à condition qu'ensemble et dès maintenant, l'État et les collectivités locales décident de conduire une politique volontariste, fondée sur le partenariat, la coordination, la mutualisation, afin de réduire le coût des actions et d'en amplifier l'efficacité. Y parvenir requiert aussi de mettre des moyens à la hauteur des enjeux et d'instaurer un mécanisme de péréquation pour un déploiement des réseaux équilibré et équitable.

C'est dans ce sens que le Conseil fait ses propositions.

Contacts

Service de la communication institutionnelle et des publications

01 44 43 64 61 – 01 44 43 61 25

Fax 01 44 43 61 23

scip@ces.fr / presse@ces.fr

Catherine Léger 01 44 43 61 25 - Nelly Sauvage 01 44 43 61 21 - Jocelyne Macaire 01 44 43 61 27